

# PARTAGE DE LA RESSOURCE EN EAU : LA MISE EN OEUVRE OPÉRATIONNELLE POUR AMÉLIORER LA GESTION QUANTITATIVE



*Journée technique d'information et d'échanges  
Vendredi 7 décembre 2018 à Bourgoin-Jallieu (38)*

## Contexte

Rivières à sec l'été, arrêtés sécheresse, arrêts d'exploitation... les acteurs qui gèrent et utilisent l'eau prennent conscience que si rien n'est fait aujourd'hui, les situations de crise vont se multiplier avec le dérèglement climatique.

Dans ce contexte, les territoires en déséquilibre quantitatif et classés prioritaires sur le bassin Rhône Méditerranée ont fait l'objet d'Études Volumes Prélevables (EVP) qui ont ensuite donné lieu à des Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE).

L'ARRA<sup>2</sup> organise depuis plusieurs années un cycle de journées techniques sur la gestion quantitative, les dernières en date étant consacrées aux études volumes prélevable et aux plans de gestion de la ressource en eau.

Les chargés de mission se posent maintenant des questions sur la mise en oeuvre opérationnelle des actions de partage de la ressource en eau. Quel type d'action pour les territoires classés prioritaires, non prioritaires, couverts par un SAGE ou non ? Quelle marge de manoeuvre possèdent les chargés de mission en terme de concertation avec les acteurs du territoire ? Comment évaluer l'efficacité des actions de partage de la ressource en eau ?



©ARRA<sup>2</sup>

## Objectifs

- > Proposer des actions opérationnelles à mettre en oeuvre pour améliorer la gestion quantitative
- > Donner des pistes pour mesurer l'efficacité des actions d'un PGRE
- > Présenter des dispositifs de concertation autour des actions de partage de la ressource en eau
- > Replacer le partage de la ressource en eau sous l'angle de l'adaptation au changement climatique

## Public

Élus, techniciens et chargés de mission des procédures de gestion des milieux aquatiques, techniciens et ingénieurs des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'État, chargés d'intervention des Agences de l'eau et le l'AFB, associations, conservatoires d'espaces naturels, bureaux d'études, étudiants.

Inscriptions en ligne jusqu'au 04/12 sur :  
<https://goo.gl/forms/j2vliLbk3I6wQJUs1>

en partenariat avec :



établissement public de l'État

ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE  
7 RUE ALPHONSE TERRAY > 38000 GRENOBLE  
04 76 48 98 08 > [ARRAA@ARRAA.ORG](mailto:ARRAA@ARRAA.ORG)  
[WWW.ARRAA.ORG](http://WWW.ARRAA.ORG)



ASSOCIATION  
RIVIÈRE RHÔNE ALPES AUVERGNE

La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes



# PROGRAMME

## 9H00 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

### 9H30 INTRODUCTION

> *Pierre FILLATRE - Bureau d'étude Contrechamp*

### 10H00 POLITIQUE DE L'AGENCE DE L'EAU RMC POUR L'ATTEINTE DE L'ÉQUILIBRE QUANTITATIF DES MILIEUX

Objectifs et modalités d'intervention du 11ème programme

> *Claire MORAND - Agence de l'Eau RMC*

### 10H45 LA RÉVISION DES AUTORISATIONS DE PRÉLÈVEMENT : MÉTHODOLOGIE

> *Claudie BRIAND PONZETTO - SAGE Est Lyonnais (69) & Marc LEFEVRE - DDT du Rhône*

### 11H30 PGRE BOURGET : DU CONSTAT DE DÉFICIT À LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE RÉSORPTION

Comment partager, avec les acteurs du territoire, les résultats des études volumes prélevables afin d'élaborer, en concertation, des actions permettant un retour à l'équilibre tout en conciliant les usages.

> *Cyrille GIREL - Comité intersyndical pour l'assainissement du lac du Bourget (73)*

## 12H00 DÉJEUNER

### 14H00 PGRE DE L'YZERON

Adopté fin 2017, le PGRE de l'Yzeron est centré sur la réduction des prélèvements d'eau avec : une communication grand public pour les très nombreux forages domestiques ; des investissements nécessaires pour supprimer les prélèvements des retenues collinaires à l'étiage ; un travail en transversalité avec les gestionnaires d'assainissement et d'urbanisme pour lutter contre les eaux claires parasites dans les réseaux d'assainissement et mieux gérer les eaux pluviales.

> *Claire MARCEL - Syndicat Mixte d'Aménagement de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (69)*

### 14H45 RENDRE COMPTE DE L'EFFICACITÉ DES ACTIONS DE PARTAGE DE LA RESSOURCE EN EAU

Suivi de la réalisation des PGRE : mise en place des actions, volumes prélevés, effets sur la ressource

> *Caroline HENRY de VILLENEUVE - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes*

### 15H15 LE CASSE-TÊTE DES RETENUES COLLINAIRES SUR LE BASSIN VERSANT BRÉVENNE-TURDINE : UN ÉCHEC, UNE NOUVELLE STRATÉGIE, ET ... ?

Après une tentative d'action il y a une dizaine d'années, qui s'était soldée par un échec, le Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine a été sollicité localement pour animer une nouvelle réflexion sur la question de la mise aux normes et de l'optimisation des retenues collinaires. Un dispositif de concertation a ainsi été mis en place, hors PGRE, avec l'ensemble des acteurs concernés par la question, et commence à porter ses fruits.

> *Betty CACHOT & Camille GARCIA - Syndicat des Rivières Brévenne Turdine (69)*

### 16H00 LES PGRE FACE À L'ENJEU CHANGEMENT CLIMATIQUE : QUELS ARBITRAGES SUR LES ACTIONS POUR ANTICIPER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES OBJECTIFS DU PGRE ?

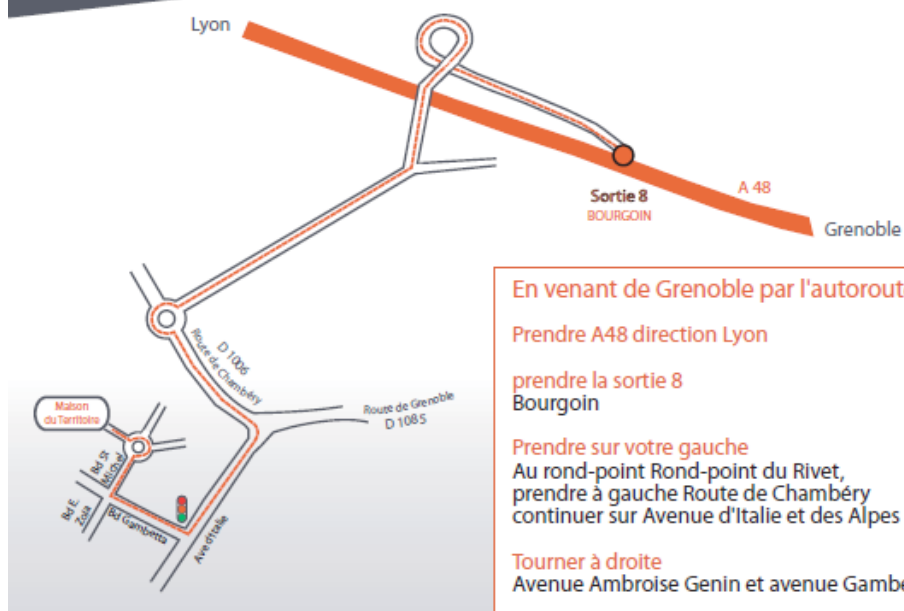
> *Thomas PELTE - Agence de l'Eau RMC*

## 16H30 FIN DE JOURNÉE

## PLAN D'ACCÈS

Maison de territoire de la Porte des Alpes  
18 avenue Frédéric Dard  
38300 Bourgoin-jallieu

Accueil : 04.26.73.05.00



En venant de Grenoble par l'autoroute A48

Prendre A48 direction Lyon

prendre la sortie 8  
Bourgoin

Prendre sur votre gauche

Au rond-point Rond-point du Rivet,  
prendre à gauche Route de Chambéry  
continuer sur Avenue d'Italie et des Alpes

Tourner à droite

Avenue Ambroise Genin et avenue Gambetta

Au carrefour Prendre à droite  
Boulevard Saint-Michel

Au rond-point Rond-point de Wujiang,  
prendre à gauche  
Avenue Frédéric Dard

## FRAIS D'INSCRIPTION

- > Adhérent sans activité professionnelle 25 €
- > Non adhérent sans activité professionnelle 40 €
- > Adhérent en activité professionnelle 60 €
- > Non adhérent en activité professionnelle 100 €

*Les journées techniques organisées par l'ARRA<sup>2</sup> sont subventionnées à hauteur de 80%. La contribution financière des participants correspond à la part non subventionnée. Elle représente proportionnellement le financement des coûts externes : traiteur, salle, frais d'accueil, impressions etc... et est indispensable pour l'équilibre du budget.*

*Annulation : toute inscription qui n'aura pas été annulée 3 jours avant la date de la rencontre devra être réglée. En cas d'empêchement, une personne inscrite peut être remplacée par une autre au sein de la même structure et devra être notifiée avant la date de la journée.*